

**RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(RAPET)**

2016

Introduction

Document annexé au compte financier de l'année 2016, ce RAPET 2016 dresse le bilan de la réalisation des objectifs de l'UPEC, inscrits dans le projet annuel de performance d'établissement (PAPET) 2016, lui-même fondé sur les axes stratégiques et les indicateurs du contrat de site, commun à l'UPEC et à l'UPEM, et signé avec la tutelle ministérielle pour la période 2015-2019. Le RAPET 2016 s'attache, d'une part, à actualiser les indicateurs associés à ces objectifs et, d'autre part, à mesurer l'écart entre les cibles fixées dans le PAPET 2016 et les résultats constatés en fin d'année.

Le présent document procède ainsi à l'analyse des indicateurs du PAPET 2016, dont les objectifs sont rappelés ci-dessous :

Le premier s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche était le second objectif stratégique du contrat de site, dont la poursuite implique le soutien aux équipes de recherche et accompagnement dans les réponses aux appels d'offre, notamment ceux financés par la Commission européenne notamment.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sont au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Les quatrième et cinquième objectifs étaient le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse.

Le développement d'une politique de ressources humaines dynamique, favorisant la montée en compétences des personnels, permettra de renforcer la capacité de l'établissement à assurer ses missions sur des domaines en évolution constante, en raison notamment du numérique.

Le septième objectif consiste dans la consolidation du modèle économique de l'établissement en alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources nouvelles au service du financement des priorités de l'établissement.

Enfin, le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu est le huitième et dernier objectif dont ce RAPET 2016 rend compte.

Dans le PAPET 2017, adopté en décembre 2016, un travail de refonte des indicateurs a été amorcé, dont il sera rendu compte dans le RAPET 2017.

Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant l'innovation pédagogique.....	6
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans et 4 ans	6
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence .	9
Indicateur 1.3 : Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	11
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans	12
Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	13
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue	14
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés	15
Indicateur 1.8 : Part des nouveaux entrants en Master.....	17
OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	20
Indicateur 2.1 : Publications par discipline (compte de présence)	20
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs.....	21
OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	22
Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants.....	22
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master.....	25
Indicateur 3.3 : Part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements.....	26
Indicateur 3.4 : Participation à l'espace européen de la recherche.....	27
Indicateur 3.5 : Copublications européennes et internationales.....	28
OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	30
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	30
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré	31
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	32
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières	33
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux.....	34
OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	35
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD	35
OBJECTIF N° 6 : Développer une politique de ressources humaines dynamique	36
Indicateur 6.1 : Part des personnels ayant bénéficié de la formation professionnelle	36

OBJECTIF N° 7 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	37
Indicateur 7.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	37
Indicateur 7.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	38
Indicateur 7.3 : Financement de l'activité.....	39
Indicateur 7.4 : Équilibre financier	40
OBJECTIF N° 8 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	41
Indicateur 8.1 : Pilotage financier	41
Indicateur 8.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers.....	43

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant l'innovation pédagogique

La poursuite du développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC. Elle confirme la volonté de l'établissement de favoriser la réussite de tous les étudiants, la mobilité professionnelle et l'ascension sociale. Le développement de la FTLV repose sur une nécessaire adaptation de l'organisation des cursus de formation de l'UPEC aux attentes et aux caractéristiques des différents publics et acteurs socio-économiques : une adaptation aux formes multiples telles que la modularisation des formations, le développement de passerelles entre les filières, la possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence ou encore de suivre les enseignements à distance. Ces adaptations sont également indissociables d'un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'étude, et du développement de l'outil numérique. La mise en place progressive du dispositif « les 60 premiers jours à l'université » et le développement des cours sur de nouveaux formats pédagogiques permettront ainsi à l'UPEC de répondre à ces enjeux.

L'insertion professionnelle des étudiants sera également au cœur des priorités de l'établissement pour l'année à venir. Elle passera notamment par un renforcement de l'offre de formation en alternance, de la formation continue et de leurs liens avec le milieu socio-économique. Le développement des licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants, sera également privilégié. Enfin, le renforcement des stages et projets tutorés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnelle, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans et 4 ans

Clé établissement (FOR002)

Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Diplômés 2013 (cohorte 2010-2011)	Diplômés 2014 (cohorte 2011-2012)	Diplômés 2015 (cohorte 2012-2013)	Prévision PAPET 2015 (cohorte 2012-2013)	Écart à la prévision 2015 (PAPET 2015)	Prévision PAPET 2016 (cohorte 2013-2014)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2016-2017)
Méthode 1	28,8%	26,0%	28,2%				
Méthode 2	87,7%	86,5%	87,5%				
Méthode 3	43,5%	40,6%	41,2%	41,0%	+ 0,2 point	43,8%	45,0%
Méthode 4		49,4%	50,4%				

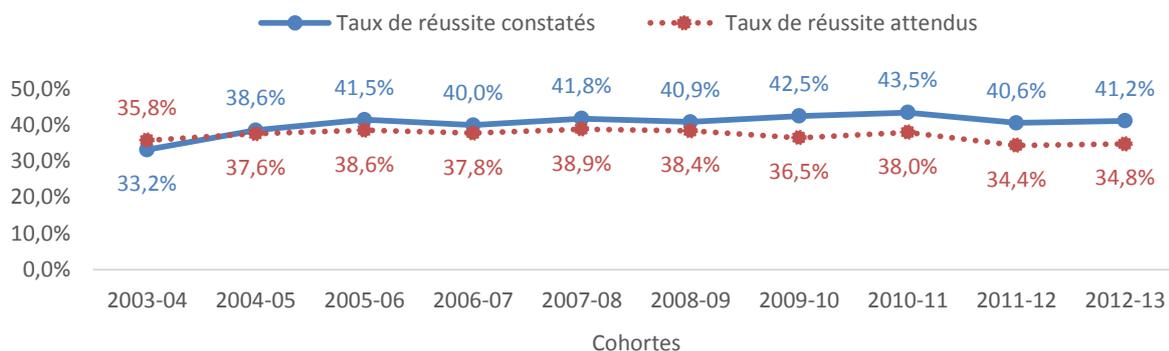
Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

	Diplômés 2013 (cohorte 2009-2010)	Diplômés 2014 (cohorte 2010-2011)	Diplômés 2015 (cohorte 2011-2012)	Prévision PAPET 2016 (cohorte 2013-2014)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2015-2016)
Méthode 1	41,0%	40,3%	38,3%		
Méthode 2	90,5%	94,0%	93,1%		
Méthode 3	56,2%	56,7%	55,4%	56,7%	57,0%
Méthode 4		68,3%	67,4%		

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Évolution des taux de réussite en Licence en 3 ans, constatés et attendus (méthode 3)



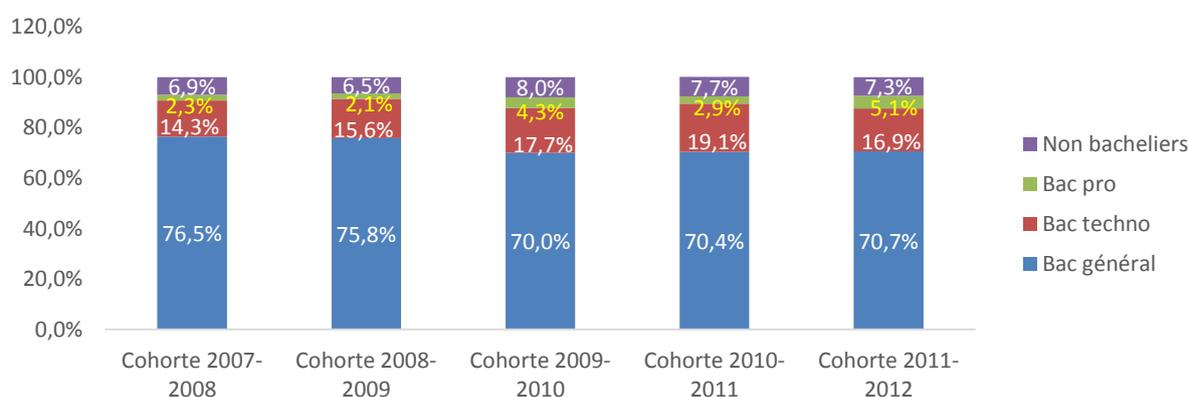
Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SIE)

Évolution des taux de réussite en Licence en 3 ou 4 ans, constatés et attendus (méthode 3)



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SIE)

Répartition des diplômés de Licence en 3 ou 4 ans selon le titre d'accès à l'enseignement supérieur (méthode 3)



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SIE)

Précisions méthodologiques : Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de quatre méthodes de calcul décrites ci-dessous (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SIE)).

Méthode 1 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

Méthode 2 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

La méthode 3 est celle pour laquelle le MENESR fixe une cible dans le contrat de site.

Méthode 4 : La population prise en compte dans la méthode 4 est constituée des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012-2013 qui sont restés trois années dans le même établissement. Le taux de réussite observé pour un établissement a pour dénominateur le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012-2013 dans l'établissement qui se sont réinscrits dans l'établissement en 2013-2014 et en 2014-2015 (en Licence ou dans une autre formation) et au numérateur le nombre de ces étudiants qui ont obtenu une Licence en 2015 dans l'établissement.

Limites et biais (source : MENESR - DGESIP/DGRI - SCSESR - SIES) :

La probabilité de réussite (ou de passage) apparaît fortement corrélée à des caractéristiques telles que l'origine sociale et le parcours antérieur (série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention et mention obtenue). Aussi, à côté des indicateurs bruts (taux observés), des taux simulés (taux attendus) sont calculés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories. L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée.

Cet indicateur permet de neutraliser l'effet de certaines des caractéristiques propres des étudiants. Complémentaire à l'indicateur brut, il n'apporte néanmoins aucune information sur l'origine du niveau de la valeur ajoutée qui peut tenir tout autant de caractéristiques non observables des étudiants que de facteurs propres à l'établissement (dont les modalités de notation).

Analyse : À la session 2015, 41,2 % des étudiants ont obtenu un diplôme de Licence (générale ou professionnelle) trois ans après leur première inscription en L1 en 2012-2013 ET en restant inscrits à l'UPEC durant ces trois années. Ce taux de réussite en trois ans est en hausse de + 0,6 point comparé à celui de la session précédente (40,6 %). En revanche, le taux de réussite en licence en trois ou quatre ans (méthode 3) des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2011-2012 (55,4 %) est en légère baisse par rapport à celui de la cohorte 2010-2011 (56,7 %).

Parmi l'ensemble des diplômés 2015 de Licence en 3 ou 4 ans (cohorte 2011-2012), le poids des étudiants titulaires d'un baccalauréat général ou professionnel progresse, respectivement de + 0,3 et + 2,2 points de plus que celui de leurs homologues de la session 2014. Dans le même temps, la part des détenteurs d'un baccalauréat technologique régresse de - 2,2 points et celle des non bacheliers de - 0,4 point par rapport à l'année 2014.

D'autre part, sur les six dernières cohortes, le taux de réussite en licence en trois ans (observé), affiché par l'UPEC, demeure supérieur au taux de réussite attendu (simulé), calculé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ainsi, pour les étudiants ayant obtenu leur diplôme de Licence en trois ans en 2015, l'écart (valeur ajoutée) entre le taux observé (41,2 %) et le taux simulé (34,8 %) est de 6,4 points (méthode 3).

Justification des écarts : Après une baisse concernant la cohorte 2011-2012, le taux de réussite en Licence en 3 ans (méthode 3) gagne 0,6 points. Il est difficile d'analyser la significativité de ces variations, qui restent faibles. Cependant, la valeur de ces taux, même si elle reste largement supérieure aux valeurs attendues pour un établissement comme l'UPEC, incite à continuer et à élargir une politique de réussite pour l'ensemble de nos étudiants.

La méthode 4, qui restreint l'analyse aux étudiants ayant suivi (ou pu suivre) 3 années universitaires à l'UPEC, montre que les taux de réussite sont sous cette condition bien plus acceptables (50% en 3 ans, 67% en 4 ans) ce qui souligne l'importance des conditions d'étude des étudiants.

Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1^{ère} année de cursus licence

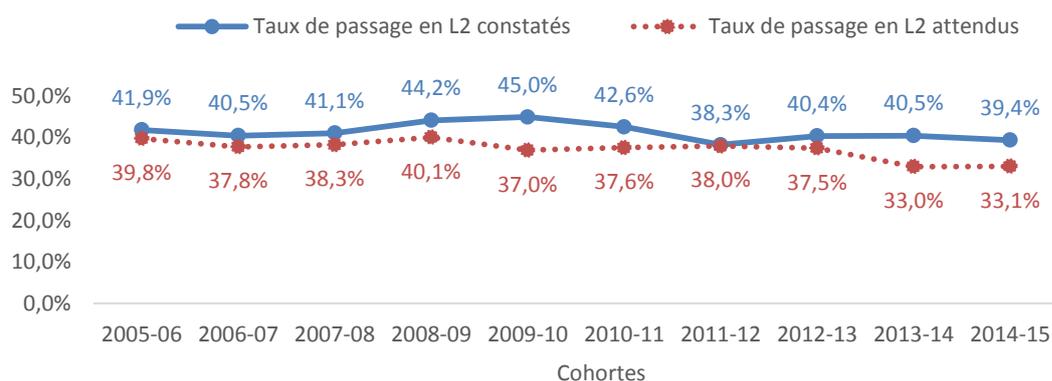
Clé établissement (FOR001b)

Devenir (année n) des étudiants à l'issue de la L1 (année n-1)	2013-2014 (cohorte 2012-13)		2014-2015 (cohorte 2013-14)		2015-2016 (cohorte 2014-15)		Prévision PAPET 2016 n=2015-16	Écart à la prévision 2016		Cible contrat de site 2019
	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP		UPEC	DGESIP	
Sources des données	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP	UPEC	UPEC	DGESIP	UPEC / DGESIP
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	3 967	3 405	4 102	3 588	4 276	3 737	4 100	+ 176	- 363	
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	24,2%	28,8%	22,2%	28,0%	18,7%	26,0%	25,0%	- 6,3 pts	+ 1,0 pt	
Part de changements d'orientation en année n/n+1	0,5%	2,2%	0,9%	1,3%	0,3%	2,2%	1,0%	- 0,7 pt	+ 1,2 pt	
Part des sorties de l'université*		28,6%		30,2%		32,4%	29,0%		+ 3,4 pts	
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	41,0%	40,4%	39,2%	40,5%	41,4%	39,4%	45,0%	- 3,6 pts	- 5,6 pts	44,0%

Sources : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation – Pôle Statistiques, Évaluation et Observatoire Étudiant ; MESR-DGESIP-DGRI-SIES

* Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n + 1 / n+2

Évolution des taux de passage de L1 en L2 constatés et attendus



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Précisions méthodologiques (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence.

Précisions sur le mode de calcul (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

Analyse : Sur la base des chiffres de la DGESIP, 39,4 % des nouveaux bacheliers inscrits pour la première fois en L1 en 2014-2015 ont accédé en L2 (ou à un niveau équivalent) en 2015-2016 (41,4 % d'après les données de l'UPEC), contre 40,5 % pour leurs homologues de la cohorte précédente (39,2 % selon l'UPEC).

En outre, le taux de passage de L1 en L2 simulé du ministère s'établit à 33,1 % en 2015-2016 pour la cohorte des primo-entrants en L1 en 2014-2015. L'écart de 6,3 points entre le taux réel (39,4 %) et le taux attendu (33,1 %) en 2015-2016 est en baisse par rapport à celui constaté en 2014-2015 (7,5 points).

Justification des écarts : La prévision 2016 (taux de passage de L1 en L2 de 45 %), très ambitieuse, n'a pas été atteinte. Il est à noter que l'année 2014-2015 coïncide avec la mise en place de la généralisation du contrôle continu. Enfin, la cohorte 2014-2015 n'a pas bénéficié des dispositifs en L1 accompagnant la nouvelle offre de formation (mise en place en 2015-16), dont l'un des objectifs est de favoriser les réorientations et réduire l'échec.

Indicateur 1.3 : Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

Clé établissement (FOR002)

Réussite en DUT en 2 ou 3 ans (Taux observé)

	Cohorte 2010-2011	Cohorte 2011-2012	Cohorte 2012-2013	Prévision PAPET 2016 (Année universitaire 2015-2016)
Réussite en 2 ans	60,5%	67,1%	63,4%	64,0%
Réussite en 2 ou 3 ans	72,6%	78,1%	74,2%	76,0%

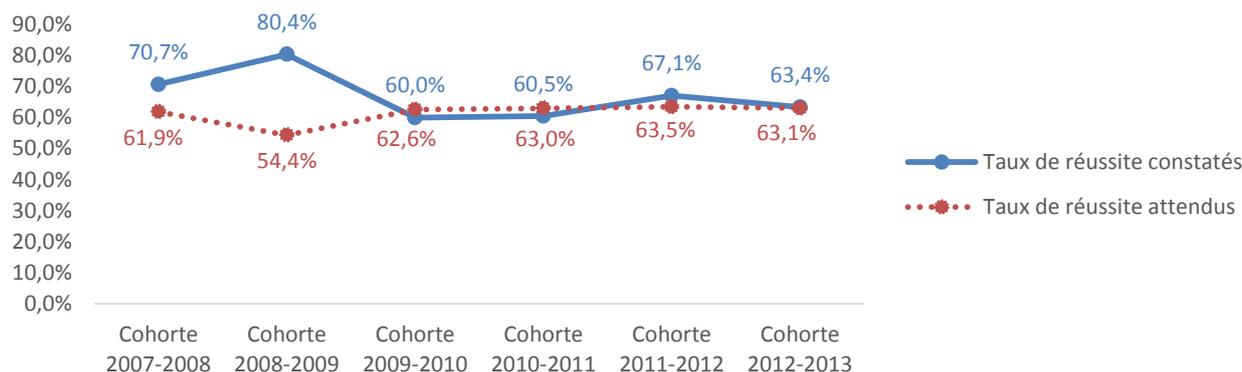
Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Périmètre (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des étudiants inscrits pour la première fois en 1^{ère} année de DUT l'année n / n+1.

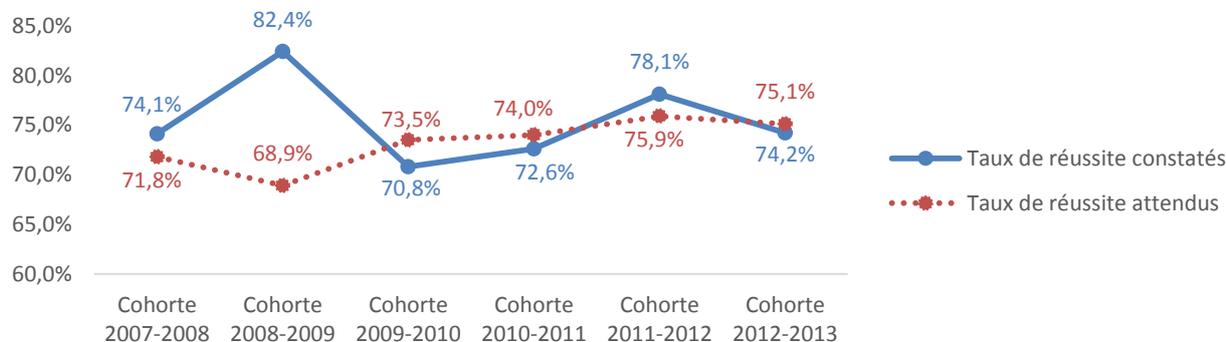
La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en 1^{ère} année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} (ou la 3^{ème}) année.

Évolution des taux de réussite en DUT en 2 ans, constatés et attendus



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Évolution des taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans, constatés et attendus



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Analyse : Près des trois quarts (74,2 %) des étudiants inscrits pour la première fois en DUT en 2012-2013 ont obtenu leur diplôme en 2 ou 3 ans, dont 63,4 % en deux ans et 10,8 % en trois ans. Le taux de réussite des lauréats d'un DUT en 2 ans, constaté pour la cohorte 2012-2013, recule de - 3,7 points par rapport à celui de la cohorte 2011-2012.

D'autre part, l'écart entre la réussite réelle et simulée des étudiants de la cohorte 2012-2013 est positif pour les lauréats d'un DUT en 2 ans (+ 0,3 point), mais négatif pour tous ceux ayant obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (- 0,9 point).

Justification des écarts : Le taux de réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans a été intégré dans le PAPET 2016. Cependant, en l'absence de données réalisées pour la cohorte 2012-2013, l'analyse des écarts pour cet indicateur se fera dans le cadre du RAPET 2017.

Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

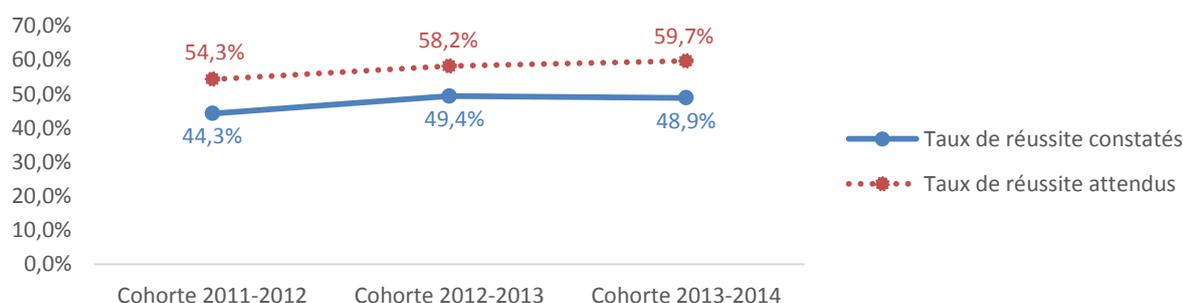
Clé établissement (FOR003b)

Réussite en Master en 2 ans (Taux observé)

	Diplômés 2013 (cohorte 2011-2012)	Diplômés 2014 (cohorte 2012-2013)	Diplômés 2015 (cohorte 2013-2014)	Prévision PAPET 2016 (Année univ. 2015-2016)	Cible contrat de site 2019
Méthode 1	47,2%	51,3%	52,3%		
Méthode 2	92,4%	93,3%	92,8%		
Méthode 3	44,3%	49,4%	48,9%	45,0%	50,0%
Méthode 4			74,6%		

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Évolution des taux de réussite en Master en 2 ans, constatés et attendus (méthode 3)



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Périmètre (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)) :

Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (*hors Master enseignement*) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.

Précisions méthodologiques (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)) :

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (*hors Master enseignement*) en 2015 dans l'établissement et le

nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

Méthode 4 : La population prise en compte dans la méthode 4 est constituée des étudiants inscrits pour la première fois en M1 en 2013-2014 qui sont restés deux années dans le même établissement. Le taux de réussite observé pour un établissement a pour dénominateur le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 en 2013-2014 dans l'établissement qui se sont réinscrits dans l'établissement en 2014-2015 (en Master ou dans une autre formation) et au numérateur le nombre de ces étudiants qui ont réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement.

Analyse : Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 à l'UPEC, 48,9 % (méthode 3) ont obtenu leur diplôme à l'issue des deux années de formation du Master à l'UPEC. Le taux de réussite a diminué de 0,5 point comparé à celui de la cohorte précédente. Sur les trois dernières cohortes, l'écart entre le taux observé et le taux simulé, calculée selon la méthode 3 est négatif.

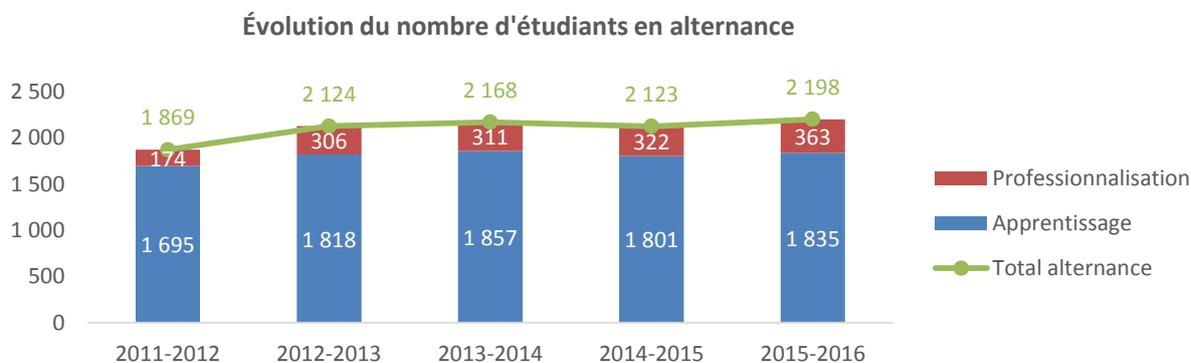
Justification des écarts : Il est à noter que la méthode 3, retenue dans le contrat de site, pose quelques questions. En effet le taux calculé selon cette méthode amalgame les étudiant ayant suivi deux ans de formation à l'UPEC et ceux qui sont sortis du système universitaire. Il semble délicat de le considérer pour estimer la valeur ajoutée de l'établissement pour le master. La méthode 4 ne considère que les étudiants ayant suivi M1 et M2 à l'UPEC : le taux de réussite de la cohorte 2013-14 en M2 est alors de 74,6 %. Par ailleurs, ces taux calculés ne tiennent pas compte de la réussite des étudiants changeant d'établissement entre M1 et M2.

Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

Clé établissement (FOR007)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision PAPET 2016 (Année univ. 2015-2016)	Écart à la prévision 2016
Contrats d'apprentissage	1 857	1 801	1 835	1 830	+ 5
Contrats de professionnalisation	311	322	363	375	- 12
Total contrats d'alternance	2 168	2 123	2 198	2 205	- 7

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Source : DEVE – SPOF

Analyse : Après une baisse marquée en 2014-2015, essentiellement due à une diminution des contrats d'apprentissage (- 56 inscrits par rapport à 2013-2014), le nombre total d'inscrits en contrats d'alternance repart à la hausse en 2015-2016 (+ 75 inscrits). Il est à noter, par ailleurs, une progression constante du nombre de contrats de professionnalisation lors de ces trois dernières années (+ 52 contrats).

Justification des écarts : Les effectifs d'inscrits en contrat d'alternance sont quasiment conformes à la prévision 2016. Si la croissance continue du nombre de contrats de professionnalisation s'explique en partie par une meilleure identification des publics concernés dans le système d'information, elle est avant tout le résultat d'un investissement de fond des composantes.

L'évolution plus restreinte du nombre d'inscrits en apprentissage peut, quant à elle, s'expliquer par les nouvelles modalités de financement de l'apprentissage, qui favorisent particulièrement les apprentis préparant un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à bac+2. De plus, les entreprises souhaitant utiliser tous les dispositifs de financement de l'alternance ont recours maintenant, à côté des contrats d'apprentissage, aux contrats pro.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

Clé établissement (FOR037)

	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016 révisée	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Heures stagiaires	1 005 128	955 407	814 177	nd	1 000 000		1 300 000
Nombre de diplômés en FC	1 551	1 500	1 398	1 604	1 520	+ 84	1 600
dont certifications par VAE	76	55	63	72	75	- 3	130
Chiffre d'affaires de la formation continue	5 312 817 €	5 009 591 €	4 733 577 €	5 813 312 €	5 250 935 €	+ 562 377 €	8,5 M€

Source : SCEPPE

nd : non disponible

FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Évolution du volume global des heures-stagiaires*



Sources : SCEPPE / MENESR-DEPP, enquête n° 6

* **Heures-stagiaires** : unité de mesure, nombre de stagiaires multiplié par la durée moyenne des stages (source : MENESR).

N.B. : Les données 2001 à 2011, issues du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, proviennent de l'exploitation de l'enquête n° 6 auprès des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère et exerçant une activité de formation continue. Les derniers résultats de cette enquête, relatifs au

volume global des heures-stagiaires pour les années 2012 à 2014, sont conformes aux chiffres transmis par le Service commun d'éducation permanente et des partenariats avec les entreprises (SCEPPE) de l'UPEC.

Remarque : Suite à une évolution de la date de clôture prise en compte pour le calcul des recettes de formation continue, les données ont été modifiées sur les trois dernières années. La prévision 2016 des recettes de la formation continue a donc été révisée, en conservant la même progression de 10 % du chiffre d'affaires par rapport au réalisé 2015, annoncée dans la justification du PAPET 2016. La cible du contrat de site n'a quant à elle pas été modifiée.

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

Analyse : En 2016, le chiffre d'affaires de la formation continue enregistre une hausse de 1,08 M€ (+ 22,8%) par rapport à l'année précédente. D'autre part, le nombre de diplômés en formation continue progresse de + 14,7 % sur un an.

Justification des écarts : La hausse du chiffre d'affaires de la formation continue, supérieur à la cible prévue en 2016, s'explique par un accroissement de l'activité (+ 206 certifications délivrées entre 2015 et 2016).

Par ailleurs, le SCEPPE a été renforcé en 2016. Au cours de la même année :

- de nouvelles actions de formation ont été créées et mises en œuvre ;
- des actions ont été conduites auprès des adultes en reprise d'études et des entreprises pour faire connaître les formations proposées par l'UPEC ;
- des appels d'offre ont été remportés, permettant ainsi à des personnes en recherche d'emploi de suivre une formation financée par la Région Île-de-France ou par Pôle emploi.

De plus, un travail administratif important a été mené par le SCEPPE, de manière à sécuriser le conventionnement et la facturation des formations.

Le nombre de certifications délivrées par VAE est, quant à lui, conforme à la progression attendue. L'écart s'explique par deux jurys non soutenus et une validation nulle.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés

Clé établissement (FOR008b)

	Licence professionnelle*			Prévision PAPET 2016 (diplômés 2014)
	Enquête 2015 (diplômés 2013)			
	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	
Ensemble formations juridiques, économiques et de gestion	121	54%	93%	93%
Droit	3	1%	ns	
Économie	6	3%	ns	
Gestion	109	49%	94%	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	3	1%	ns	
Lettres, Langues, Arts			nr	79%
Ensemble sciences humaines et sociales	18	6%	ns	96%

Information communication	13	5%	ns	
Autres sciences humaines et sociales	5	2%	ns	
Ensemble sciences, technologies et santé	93	39%	87%	92%
Sciences de la vie et de la terre	4	2%	ns	
Sciences fondamentales	12	5%	ns	
Sciences de l'ingénieur	49	21%	88%	
Informatique	25	11%	ns	
Autres sciences, technologies et santé	3	1%	ns	

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête 2015 sur l'insertion professionnelle des diplômé.e.s de l'université 2013 (réalisée entre décembre 2015 et avril 2016)

* Situation professionnelle 30 mois après l'obtention du diplôme

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

nr = non renseigné

	Master*				Prévision PAPET 2016 (diplômés 2014)
	Enquête 2014 (diplômés 2012)	Enquête 2015 (diplômés 2013)			
		Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	
Ensemble formations juridiques, économiques et de gestion	92%	354	66%	90%	92,5%
Droit	96%	33	6%	85%	
Économie	ns	22	4%	ns	
Gestion	97%	175	33%	97%	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	81%	124	23%	82%	
Lettres, Langues, Arts	ns	29	5%	ns	88%
Ensemble sciences humaines et sociales	92%	101	16%	90%	92%
Histoire-Géographie	ns	16	2%	ns	
Information communication	ns	30	5%	90%	
Autres sciences humaines et sociales	89%	55	9%	89%	
Ensemble sciences, technologies et santé	94%	79	13%	90%	91%
Sciences de la vie et de la terre	ns	18	3%	ns	
Sciences fondamentales	ns	21	4%	ns	
Sciences de l'ingénieur	ns	23	4%	ns	
Informatique	ns	6	1%	ns	
Autres sciences, technologies et santé	ns	11	2%	ns	
Masters enseignement	98%	164	100%	97%	

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquêtes 2014 et 2015 sur l'insertion professionnelle des diplômé.e.s de l'université

* Situation professionnelle 30 mois après l'obtention du diplôme

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

NB : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

Précisions méthodologiques (source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES) :

Les résultats présentés sont issus de la septième enquête nationale relative à l'insertion professionnelle des diplômés 2013 de l'université, réalisée à partir de décembre 2015, auprès des diplômés de Master, de Licence professionnelle ou de DUT. Cette enquête a pour objet d'évaluer la situation professionnelle, 18 mois, puis trente mois après l'obtention du diplôme, des diplômés français de moins de 30 ans, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi, c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Analyse : Pour les diplômé.e.s de Licence Professionnelle, les données sont disparates et reposent essentiellement sur le secteur de la gestion. L'analyse s'en trouve d'autant limitée. Pour les diplômé.e.s d'un Master en 2015, l'insertion professionnelle est moins favorable que pour leurs homologues ayant obtenu leur diplôme en 2014, et ce, quel que soit leur secteur disciplinaire.

Justification des écarts : Les prévisions au titre de l'année 2016 s'appuyaient sur l'évolution des taux d'insertion professionnelle des diplômé.e.s d'un(e) Licence professionnelle ou Master LMD par domaine disciplinaire du diplôme, issus des enquêtes nationales 2009 à 2013. Elles ne prennent donc pas en compte les résultats des enquêtes 2014 et 2015.

Les données relatives aux diplômés 2014 n'étant pas publiées à ce jour, l'analyse des écarts pour cet indicateur se fera dans le cadre du RAPET 2017.

Indicateur 1.8 : Part des nouveaux entrants en Master

Clé établissement (FOR005)

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision PAPET 2016 (Année univ. 2015-2016)	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Total inscriptions en M1	2 764	2 614	2 635			
Dont non redoublants (A)	2 371	2 310	2 317			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	744	829	911			
B/A (Part des nouveaux entrants)	31,4%	35,9%	39,3%	31,0%	+ 8,3 pts	32,0%

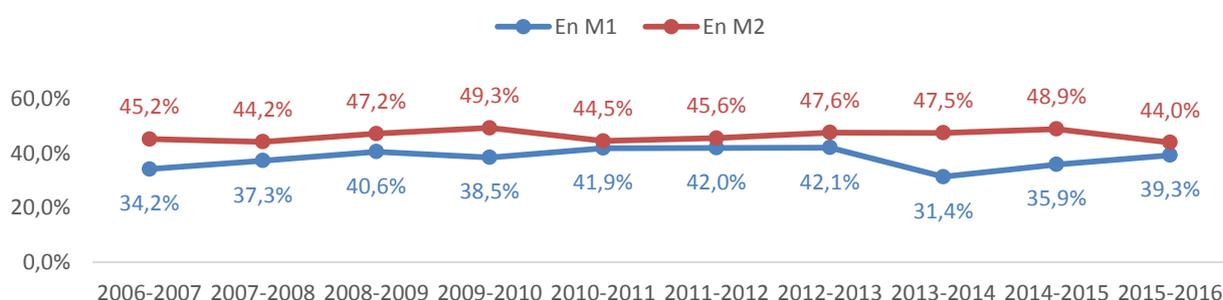
Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision PAPET 2016 (Année univ. 2015-2016)	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Total inscriptions en M2	2 415	2 571	2 510			
Dont non redoublants (A)	2 198	2 307	2 297			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	1 044	1 129	1 011			
B/A (Part des nouveaux entrants)	47,5%	48,9%	44,0%	47,7%	- 3,7 pts	45,0%

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Évolution de la part des nouveaux entrants en Master



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Périmètre (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES) :

Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales) - SISE universités – France entière.

Précisions méthodologiques (source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES) :

La situation des inscrits en M1 ou M2, redoublants exclus, est recherchée dans le fichier SISE-inscrits de l'année précédente.

En M1, sont pris en compte les maitrises, maitrises IUP et première année de master LMD.

Les étudiants non présents en N-1 dans l'université sont les étudiants qui, soit étaient inscrits dans une autre université, soit n'étaient pas inscrits en université en N-1.

Calcul :

- En M1 :

Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année N-1 rapporté au nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1 l'année N, (redoublants exclus) x 100.

Diplômes pris en compte en M1 : maitrises, maitrises IUP et première année de master LMD.

- En M2 :

Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année N-1 rapporté au nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1 l'année N, (redoublants exclus) x 100.

Diplômes pris en compte en M2 : master deuxième année.

Les étudiants non présents en N-1 dans l'université sont les étudiants qui, soit étaient inscrits dans une autre université, soit n'étaient pas inscrits en université en N-1.

Les Masters enseignement sont considérés comme étant enseignés dans les ESPE distincts des universités. En conséquence si un étudiant était inscrit en Master enseignement l'année précédente, il est considéré comme entrant dans l'établissement même si l'établissement est porteur de l'ESPE.

Analyse : La part des nouveaux entrants au sein de l'UPEC constitue un indicateur de l'attractivité des Masters de l'établissement.

En 2015-2016, 39,3 % des étudiants de 1^{ère} année de Master sont des néo-entrants ; ce taux est en hausse comparativement à celui de 2014-2015 (35,9 %). Durant cette même période, 44,0 % des étudiants accédant en 2^{ème} année de Master provenaient d'un autre établissement. Ce pourcentage baisse de - 4,9 points par rapport à celui de l'année précédente.

Justification des écarts : L'année universitaire 2015-2016 a vu la mise en application de la nouvelle offre de formation.

La hausse du nombre de nouveaux entrants en M1, qui excède le niveau prévu pour 2016, peut ainsi traduire un accroissement de la visibilité et de l'attractivité des Master de l'UPEC.

En lien avec la prévision inscrite au PAPET 2016, la part des néo-entrants en M2 connaît un tassement. Au regard des réformes engagées sur la suppression de la sélection entre M1 et M2, cette tendance est susceptible de se poursuivre dans les années à venir.

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

La facilitation du travail des équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Ce soutien se caractérise notamment par un effort constant d'amélioration des conditions matérielles des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants. L'UPEC poursuit ainsi son soutien à la recherche qui s'est traduit par un accroissement des dépenses de recherche d'environ 6,5% entre 2013 et 2014.

L'UPEC facilitera également le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique pérennisée et un accompagnement des porteurs de projets. Enfin, la valorisation des travaux menés constituera un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées.

Indicateur 2.1 : Publications par discipline (compte de présence)

Clé établissement (RECH011)

Disciplines	2012	2013	2014	2015	Prévision PAPET 2015	Écart à la prévision 2015	Prévision PAPET 2016
Biologie fondamentale	205	214	227	243			
Recherche médicale	640	737	792	790			
Biologie appliquée-écologie	58	49	65	81			
Chimie	133	148	137	164			
Physique	110	113	100	109			
Science de l'univers	139	136	153	168			
Sciences pour l'ingénieur	140	199	178	190			
Mathématiques	88	105	100	84			
Sciences humaines	55	70	114	99			
Sciences sociales	49	56	70	64			
Non attribué	4	2	4	2			
Toutes disciplines	1 320	1 499	1 561	1 571	1 270	+ 301	1 415

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

NB : Les données 2016 ne sont pas disponibles

Précisions méthodologiques (source : Observatoire des sciences et des techniques) :

En compte « de présence » (par opposition à « compte fractionnaire »), les valeurs ne sont pas additives entre disciplines. En effet, une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline.

Remarque : Au regard de la date de réalisation de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques, l'analyse de l'écart portant sur le PAPET 2016 (publications 2016) ne pourra être réalisée. Ainsi, pour cet indicateur et afin d'avoir un suivi de la trajectoire de l'établissement, il est proposé d'analyser l'écart constaté par rapport aux chiffres prévus lors du PAPET précédent (PAPET 2015).

Analyse : De 2012 à 2015, le nombre de publications par l'UPEC en compte de présence, toutes disciplines confondues, progresse continuellement, soit à raison de 6,0 % par an, en moyenne.

Justification des écarts : Depuis 2012, un accroissement continu du nombre de publications est constaté. L'atteinte d'un seuil critique du nombre de publications était attendue pour l'exercice 2015. L'augmentation s'est néanmoins poursuivie.

Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

Clé établissement (RH002)

	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Maîtres de conférences							
Endorecrutés	0	1	2	4			
Total des recrutements	33	30	35	35			
% des endorecrutements	0,0%	3,3%	5,7%	11,4%	5,0%	+ 6,4 pts	5,0%
Professeurs des universités							
Endorecrutés	4	4	1	2			
Total des recrutements	18	13	9	12			
% des endorecrutements	22,2%	30,8%	11,1%	16,7%	≤ à 30%	Inférieur au seuil	25,0%
TOTAL							
Endorecrutés	4	5	3	6			
Total des recrutements	51	43	44	47			
% des endorecrutements	7,8%	11,6%	6,8%	12,8%			

Sources : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Évolution de la part des endorecrutements chez les enseignants-chercheurs



Sources : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

Analyse : Malgré une progression constatée depuis 2013, la part des endorecrutements parmi les maîtres de conférences, avec 11,4%, demeure à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale (21,3%). Quant à la part des professeurs des universités, après une hausse continue entre 2011 et 2014 suivie d'un fort recul en 2015, elle s'accroît de nouveau en 2016, atteignant un taux intermédiaire de 16,7 %. Elle se situe néanmoins bien en-deçà de la moyenne nationale (44%).

Justification des écarts : Le faible nombre d'emplois produit des variations statistiques importantes d'une année sur l'autre. De ce fait les prévisions sont difficiles à établir. Des seuils plafonds et planchers pourraient se substituer à la cible. L'observation des tendances sur plusieurs années et la comparaison avec des indicateurs nationaux permettent à l'établissement de se situer.

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituaient la 3^{ème} priorité de ce PAPET 2016. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire, et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs besoins en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplômation avec des universités partenaires.

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche. Outre le nombre de contrats de recherche européens, la part des copublications européennes et internationales permet d’évaluer l’impact des efforts faits pour favoriser l’internationalisation de l’environnement des enseignants-chercheurs.

Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants

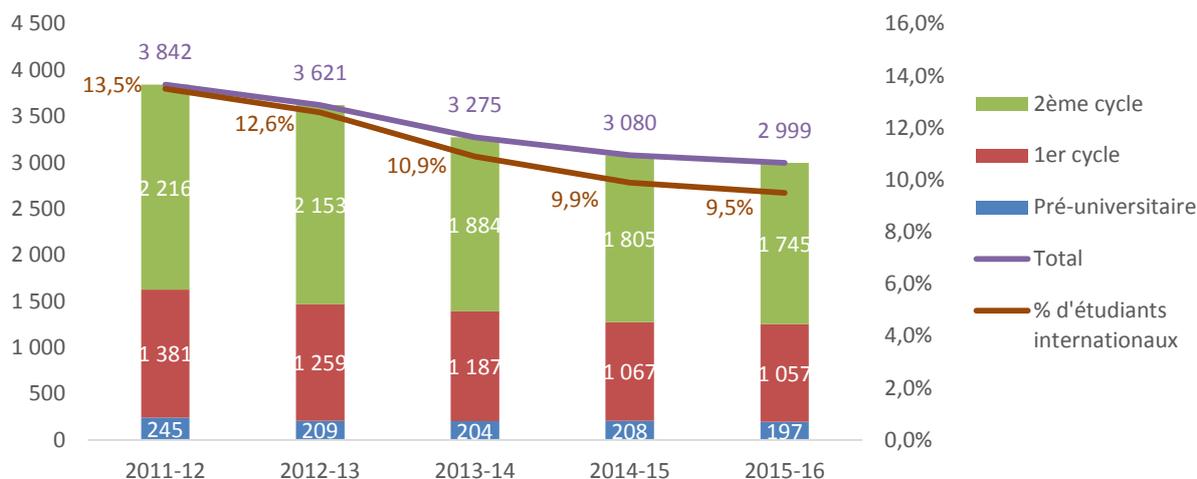
Clé établissement (FOR023)

Mobilité entrante

<i>Année universitaire</i>	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision PAPET 2016 (Année univ. 2015-2016)	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Total étudiants entrants	3 621	3 275	3 080	2 999	3 200	-201	3 965
<i>dont mobilité encadrée</i>	275	267	288	269	360	-91	
Nombre total d'inscrits	28 750	30 019	31 021	31 592			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	12,6%	10,9%	9,9%	9,5%	11,0%	- 1,5 pt	13,0%

Sources : DEVE – SPOF ; Direction du développement - SRIL

Évolution de la mobilité entrante des étudiants



Sources : DD – SRIL ; DEVE – SPOF

Remarque : Le périmètre retenu est désormais celui des inscrits dans tous les diplômes (nationaux et d'établissement) ; ce qui explique la différence avec les données des PAP précédents ne prenant en compte que les inscrits dans les diplômes nationaux.

Mobilité entrante : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.

Analyse : Le nombre total d'étudiants en mobilité entrante décline continuellement depuis 2011-2012 (- 843 étudiants sur la période).

Justification des écarts : Les cibles inscrites au PAPET 2016 n'ont pas été atteintes en 2015-2016, à savoir :

- le nombre global d'étudiants en mobilité entrante (- 201 étudiants comparativement à la prévision 2016), dont 91 étudiants de moins dans le cadre d'une mobilité encadrée ;
- 1,5 point d'écart par rapport à la cible affichée, s'agissant du taux d'étudiants internationaux issus d'un système éducatif étranger.

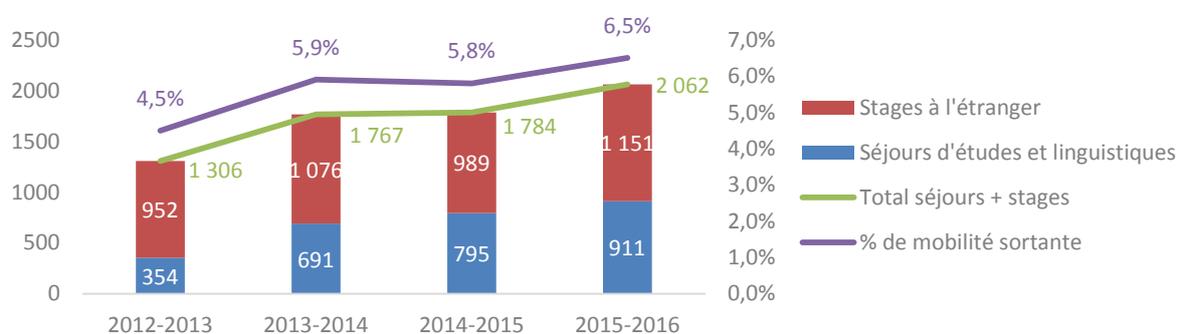
Les chiffres montrent que l'université a atteint un plafond concernant la mobilité entrante. La stratégie de l'UPEC dans ce domaine doit s'exprimer de façon plus qualitative et moins quantitative. Elle nécessite une réflexion quant aux retombées positives de la mobilité entrante à l'égard des étudiants et des personnels de l'université.

Mobilité sortante

Année universitaire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision PAPET 2016 (Année univ. 2015-2016)	Écart à la prévision 2016	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants	30 019	31 021	31 592			
Séjours d'études et linguistiques	691	795	911			
Stages à l'étranger	1 076	989	1 151			
Total séjours + stages	1 767	1 784	2 062			
% de mobilité sortante	5,9%	5,8%	6,5%	5,2%	+ 1,3 pt	7,0%

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE – SPOF

Évolution de la mobilité sortante des étudiants



Sources : DD – SRIL ; DEVE – SPOF

Remarque : Suite à une évolution du périmètre de mesure, les données des trois dernières années ont été modifiées, afin d'intégrer les séjours linguistiques qui ont commencé dès l'année universitaire 2013-2014.

Précisions méthodologiques : Le périmètre retenu pour la mobilité entrante n'est plus uniquement celui des inscrits dans les diplômes nationaux mais également celui des inscrits dans les diplômes d'établissement, ce qui ne permet pas une comparabilité des données de ce tableau avec les projets annuels de performances précédents.

Mobilité sortante : Ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. En mobilité sortante, les séjours d'études excluent les assistants de français, les séjours linguistiques et les séjours professionnels. Les stages sont ceux reconnus académiquement.

Analyse : Le nombre d'étudiants en mobilité sortante a nettement augmenté en 2015-2016 (+ 328 étudiants par rapport à l'année précédente). Cette hausse s'applique tant aux séjours d'études et linguistiques qu'aux stages à l'étranger.

Justification des écarts : La cible inscrite au PAPET 2016, relative au pourcentage d'étudiants en mobilité sortante, a été dépassée (+ 1,3 point d'écart). La politique volontariste de l'UPEC a permis cette augmentation de la mobilité sortante. Malgré un contexte défavorable de baisse des subventions régionales, l'amélioration constante de l'utilisation des fonds européens et l'effort consenti par l'UPEC sur ses fonds propres permettent d'envisager la poursuite de cette hausse.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

Clé établissement (FOR009)

Année universitaire	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision PAPET 2016 (Année univ. 2015-2016)	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Nombre d'étudiants inscrits en M	7 215	7 683	7 774	8 066			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en M	1 408	1 181	1 077	1 129	1 200	- 71	
Part des étudiants étrangers en M	19,5%	15,4%	13,9%	14,0%	15,0%	- 1,0 pt	21,0%

Source : DEVE – SPOF

Effectifs et part des étudiants étrangers en Master depuis 2011-2012



Source : DEVE – SPOF

Précisions méthodologiques : Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants inscrits de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, admis en équivalence parmi l'ensemble des inscrits dans l'établissement (inscriptions principales). Le périmètre est celui des inscrits dans les diplômes nationaux.

Analyse : Après un fléchissement constant de 2011-2012 à 2014-2015 (- 477 inscrits sur la période), les effectifs et la part des étudiants étrangers inscrits en Master augmentent légèrement en 2015-2016.

Justification des écarts : Les effectifs et la part des étudiants demeurent en deçà des cibles identifiées dans le PAPET 2016. L'UPEC est confrontée à la réalité de la délégation des doctorats à la COMUE Université Paris-Est ; ce qui rend difficile la communication autour des formations tournées vers la recherche que sont les Masters. Une meilleure information sur l'offre de formation, ainsi que le développement des formations en langue étrangère devraient contribuer à l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers en Master.

Indicateur 3.3 : Part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

Clé établissement (RH003)

	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016
Maîtres de conférences						
Recrutements étrangers	3	6	4	8		
Total des recrutements	35	32	35	35		
% de recrutement étrangers	8,6%	18,8%	11,4%	22,9%		
Professeurs des universités						
Recrutements étrangers	3	1	0	0		
Total des recrutements	16	11	9	12		
% de recrutement étrangers	18,8%	9,1%	0,0%	0,0%		
Ensemble						
Total recrutements étrangers	6	7	4	8		
Total des recrutements	51	43	44	47		
% de recrutement étrangers	11,8%	16,3%	9,1%	17,0%	15,0%	+ 2 pts

Source : DRH

Précisions méthodologiques : Il s'agit de mesurer la part des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère, y compris les ressortissants de l'UE, parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret. La population retenue est celle des Enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires de nationalité étrangère récemment arrivés en France, toutes disciplines du CNU, sauf médecine et odontologie.

Limites et biais : Sont également comptabilisés dans les recrutements les anciens titulaires de retour de disponibilité, mutation, détachement.

Analyse : En 2016, la part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements a augmenté de + 7,9 points par rapport à l'année précédente.

Justification des écarts : La part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements est une donnée constatée chaque année. Elle se base sur la nationalité de l'enseignant recruté et non pas sur son établissement d'origine. L'analyse de l'attractivité internationale de l'UPEC par le biais de cet indicateur est donc peu pertinente. Elle est désormais mesurée par le nombre d'enseignants-chercheurs invités (indicateur 3.3 du PAPET 2017).

Indicateur 3.4 : Participation à l'espace européen de la recherche

Clé établissement (RECH014)

	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Recettes des contrats européens PCRD	421 144 €	245 846 €	276 908 €	224 558 €			
Recettes des autres contrats européens	371 591 €	268 464 €	107 333 €	76 156 €			
Recettes globales des contrats européens	792 734 €	514 310 €	396 135 €	300 714 €	600 000 €	- 299 286 €	600 000 €
Recettes globales des contrats dont Labex VRI	5 777 694 € 1 629 593 €	7 537 470 € 3 502 571 €	7 044 631 € 2 900 648 €	8 082 000 € 3 009 155 €			
Recettes globales des contrats hors VRI	4 148 100 €	4 034 899 €	4 143 983 €	5 072 845 €			
Part des recettes des contrats PCRD dans les recettes globales des contrats	7,3%	3,3%	3,9%	2,8%			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	13,7%	6,8%	5,6%	0,9%			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats hors VRI	19,1%	12,7%	9,6%	5,9%			

Source : DRV

Analyse : En 2016, les recettes globales des contrats européens diminuent de 95 421 € par rapport à 2015, soit une baisse tendancielle de - 24,1 % sur un an.

Justification des écarts : Se chiffrant à environ 301 000 €, les recettes globales des contrats européens sont inférieures de moitié au montant de la prévision figurant au PAPET 2016. La cible 2016 a été définie au regard des recettes sur contrats européens réalisées en 2014 (onze contrats européens). Entre 2015 et 2016, l'UPEC a participé ou coordonné neuf projets européens. Trois projets sont arrivés à échéance en 2016.

L'obtention et la gestion d'un contrat européen constituent un engagement important pour un enseignant-chercheur. Cela nécessite en moyenne 2 à 3 ans avant d'envisager de porter de nouveaux projets, d'où le caractère cyclique des recettes générées. En tant qu'établissement coordinateur, les budgets gérés sont plus conséquents. En 2014, l'UPEC coordonnait quatre projets financés par des fonds européens. Elle en coordonne un en 2016. En 2017, l'UPEC sera coordinatrice d'au moins deux projets européens.

Indicateur 3.5 : Copublications européennes et internationales

Copublications européennes

Disciplines	Part en copublications européennes						
	2012	2013	2014	2015	Prévision PAPET 2015	Écart à la prévision 2015	Prévision PAPET 2016
Biologie fondamentale	27,4%	26,5%	29,4%	28,9%			
Recherche médicale	21,8%	24,5%	26,1%	26,8%			
Biologie appliquée-écologie	23,6%	23,7%	19,9%	26,6%			
Chimie	20,2%	19,7%	20,3%	24,0%			
Physique	25,6%	30,0%	31,3%	35,4%			
Sciences de l'univers	31,4%	32,9%	32,9%	37,8%			
Sciences pour l'ingénieur	10,4%	11,6%	10,7%	13,4%			
Mathématiques	18,8%	21,0%	20,4%	20,8%			
Sciences humaines	18,4%	19,7%	23,6%	24,4%			
Sciences sociales	18,2%	18,2%	17,6%	19,1%			
Toutes disciplines	22,3%	23,8%	24,7%	26,4%	25,0%	+ 1,4 pt	30,0%

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

NB : Les données 2016 ne sont pas disponibles

Remarque : Au regard de la date de réalisation de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques, l'analyse de l'écart portant sur le PAPET 2016 (publications 2016) ne pourra être réalisée. Ainsi pour cet indicateur et afin d'avoir un suivi de la trajectoire de l'établissement, il est proposé d'analyser l'écart constaté par rapport aux chiffres prévus lors du PAPET précédent (PAPET 2015).

Analyse : La part des copublications européennes de l'UPEC, toutes disciplines confondues, croît régulièrement au cours des quatre dernières années.

Justification des écarts : L'écart positif de + 1,4 point par rapport à la prévision 2015 s'explique par la progression continue de la part des copublications européennes, celle-ci n'ayant pas encore atteint son seuil de stabilisation maximal.

Depuis 2009, l'UPEC développe une politique scientifique portée sur l'augmentation de sa production scientifique et de la visibilité de ses publications. À ce titre, l'appel d'offres UPEC " Relecture-traduction / publications internationales " apporte une aide à la publication d'articles en langue étrangère qui permet de financer des travaux de traduction ou de révision.

Copublications internationales

Disciplines	Part en copublications internationales				Prévision PAPET 2016
	2012	2013	2014	2015	
Biologie fondamentale	43,6%	43,3%	47,1%	46,8%	
Recherche médicale	33,6%	36,7%	39,0%	39,3%	
Biologie appliquée-écologie	50,7%	59,5%	62,9%	68,0%	
Chimie	38,0%	38,5%	46,9%	56,5%	
Physique	55,4%	56,0%	61,0%	65,3%	
Science de l'univers	61,3%	64,7%	64,6%	67,9%	
Sciences pour l'ingénieur	34,8%	39,6%	42,2%	48,2%	
Mathématiques	44,7%	49,4%	49,7%	51,7%	
Sciences humaines	24,7%	27,7%	33,4%	36,5%	
Sciences sociales	23,1%	26,6%	28,9%	30,8%	
Toutes disciplines	39,8%	42,5%	45,1%	47,2%	44,4%

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

NB : Les données 2016 ne sont pas disponibles

Précisions méthodologiques (source : Observatoire des sciences et des techniques) :

La **part des copublications européennes** est le rapport obtenu en divisant le nombre de copublications entre l'acteur et l'UE 28 par le nombre de copublications internationales totales de l'acteur ; il représente la part prise par l'UE 28 dans l'ensemble des partenariats internationaux de l'acteur.

La **part des copublications internationales** est égale au rapport entre le nombre de copublications de l'acteur avec un pays et le nombre de copublications internationales de l'acteur.

Sauf mention contraire, les indicateurs de collaboration scientifique sont calculés en compte de présence.

Remarque : L'indicateur sur les copublications internationales a été intégré dans le PAPET 2016 d'où l'absence de prévision 2015, pouvant faire l'objet d'une analyse.

Analyse : De 2012 à 2015, la part des copublications internationales de l'UPEC, toutes disciplines confondues, s'accroît d'année en année : + 7,4 points durant cette période.

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines.

La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC a poursuivi une politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working.

Enfin, l'UPEC a maintenu sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé. L'extension du dispositif RESUS aux soins primaires de santé féminine et aux problématiques de santé mentale a ainsi traduit cette volonté forte de l'établissement.

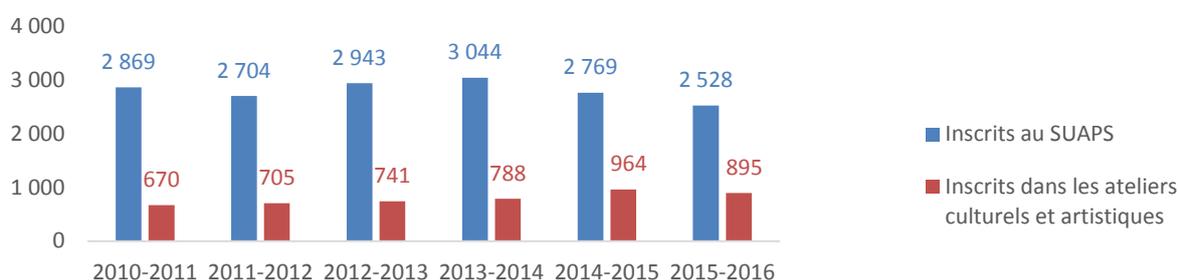
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

Clé établissement (VE004)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision PAPET 2016 (Année univ. 2015-2016)	Écart à la prévision 2016
Nombre total d'étudiants	28 750	30 019	31 021	31 592		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 943	3 044	2 769	2 528	2 900	- 372
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	886	913	881	798	881	- 83
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	741	788	964	895	1 000	- 105
Nombre d'associations étudiantes actives	51	40	55	61	55	+ 6
<i>dont labellisées</i>	10	13	12	12	14	- 2
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	10,2%	10,1%	8,9%	8,0%		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	2,6%	2,6%	3,1%	2,8%		
Part des associations labellisées	19,6%	32,5%	21,8%	19,7%		

Source : Service vie de Campus

Évolution du nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative



Source : Service vie de Campus

Analyse : En 2015-2016, le nombre d'étudiants inscrits au SUAPS ou dans les ateliers culturels et artistiques recule par rapport à l'année précédente.

Justification des écarts : Les cibles inscrites au PAPET 2016 n'ont pas été atteintes, à l'exception de celle se rapportant au nombre d'associations étudiantes actives. Dépassant la prévision annuelle (+ six associations), celui-ci augmente en 2015-2016.

La baisse du nombre d'inscrits, constatée en SUAPS et dans les ateliers culturels et artistiques, s'explique par le changement des maquettes avec une réduction du nombre d'options transversales au premier semestre.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré

Clé établissement (VE006)

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016
Nombre de projets FSDIE déposés	43	30	34	58	42	60	- 18
Nombre de projets FSDIE soutenus	35	23	31	37	36	55	-19
Part des projets soutenus	81,4%	76,7%	91,2%	63,8%	85,7%	91,7%	- 6 pts
Budget FSDIE projets exécuté	79 223 €	32 129 €	31 758 €	42 884 €	23 042 €		

Source : Service Vie de Campus

Analyse : En 2016, le nombre de projets soutenus au titre du " Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes " (FSDIE) se stabilise par rapport à l'année précédente. Cependant, compte tenu du nombre de projets déposés en diminution (- 16 projets), la part des projets FSDIE soutenus croît de + 21,9 points entre 2015 et 2016.

Justification des écarts : Les cadrages internes d'attribution de fonds pour les initiatives étudiantes restreignent actuellement la réalisation et le financement des projets. Une refonte des textes est actuellement en cours.

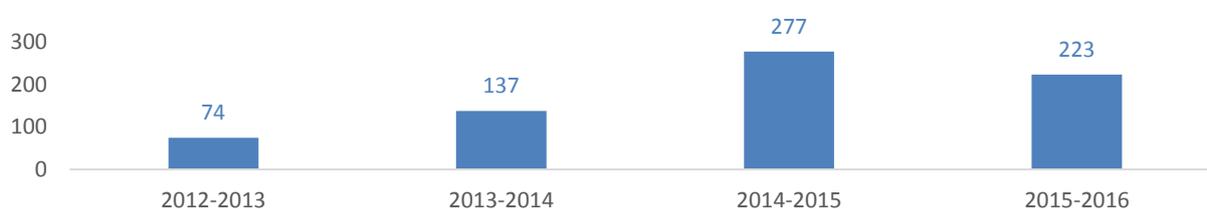
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision PAPET 2016 (Année uni. 2015-2016)	Écart à la prévision 2016
Nombre d'étudiants orientés	74	137	277	223	250	-27

Source : SUMPS

Évolution du nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale



Source : SUMPS

Analyse : En progression continue entre 2012-2013 et 2014-2015, le nombre total d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale baisse de 54 unités en 2015-2016.

Justification des écarts : Le nombre d'étudiants orientés via RESUS se situe en deçà de la cible fixée dans le PAPET 2016. Moins d'orientations RESUS en santé féminine ont été enregistrées au cours de l'année 2015-2016. Cette situation résulte de la décision de ne plus orienter les étudiantes vers le réseau RESUS en santé féminine, dès lors qu'elles ont un médecin traitant pouvant assurer la prise en charge.

Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

Clé établissement (PAT006)

Surfaces en m ² SHON par fonction d'usage	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016
Enseignement	113 708	107 193	102 687	102 589	+ 98
Recherche	22 650	29 722	29 642	29 642	0
Administration	14 867	15 396	13 278	13 278	0
Logistique / technique	8 067	8 033	7 404	7 404	0
Documentation	15 023	17 196	16 808	16 808	0
Vie sociale et culturelle	2 410	3 475	2 956	2 956	0
Restauration	7 119	3 235	2 580	2 580	0
Hébergement	7 232	7 756	6 579	6 579	0
Installations sportives	4 286	3 111	2 261	2 260	+ 1
Utilisé par un tiers	8 500	9 014	9 014	9 014	0
Surfaces sans affectation (travaux)		1 887	1 887	1 887	0
Total	203 862	206 018	195 096	194 997	+ 99

Source : Direction du Patrimoine



Source : Direction du Patrimoine

Analyse : Le parc immobilier de l'établissement est de 195 096 m² SHON en 2016. Il s'agit de son plus bas niveau depuis 2009.

Justification des écarts : L'évolution des surfaces immobilières globales est très légèrement au-dessus de la prévision inscrite dans le PAPET 2016. L'absence d'écart significatif entre la prévision et le réalisé 2016 est liée à la mise en œuvre conforme du schéma directeur immobilier de l'UPEC.

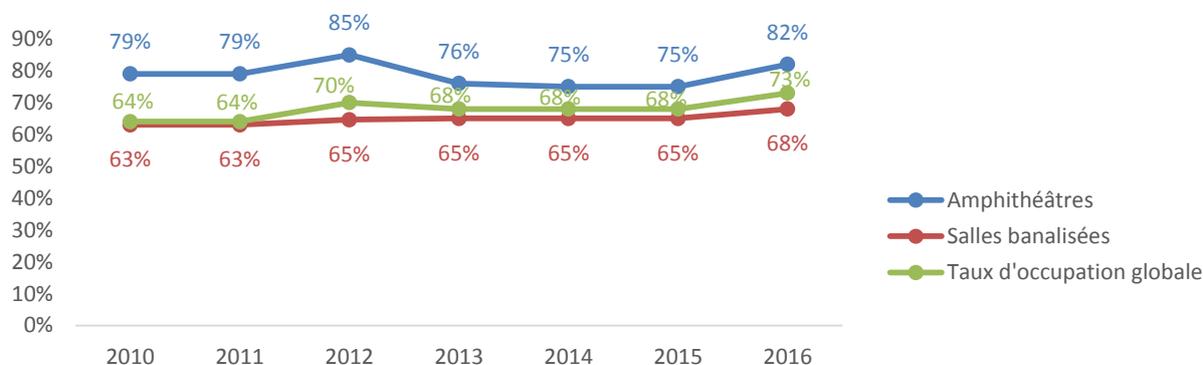
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

Clé établissement (PAT001)

Occupation des locaux	Nombre d'heures d'utilisation		Nombre de salles		Total surfaces SHON (En m ²)		Taux d'occupation réelle		Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	Taux attendu		Taux attendu
Amphithéâtres	37 941	36 726	45	40	11 027	9 844	75 %	82 %	74 %	+ 8 pts	75 %
Salles banalisées	268 648	246 481	367	322	24 942	21 884	65 %	68 %	64 %	+ 4 pts	68 %
Taux d'occupation globale							68 %	73 %	68 %	+ 5 pts	70 %

Source : Direction du Patrimoine

Évolution du taux d'occupation des locaux



Source : Direction du Patrimoine

Analyse : Stable entre 2013 et 2015 (68 %), le taux d'occupation globale des locaux bondit de + 5 points en 2016 (73 %).

Justification des écarts : Les cibles inscrites au PAPET 2016 ont été largement atteintes. L'écart positif est lié à une meilleure occupation, à la fois des amphithéâtres (+ 7 points) et des salles banalisées (+ 3 points), résultant de la réduction des surfaces dédiées à ces locaux en 2016 (- 4 241 m² SHON) ; ce qui induit une plus forte utilisation des salles disponibles.

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers les ressources dont ils ont besoin ainsi que des services associés, elle intègre également la qualité, l'innovation et l'évaluation.

L'objectif de l'UPEC en matière de documentation est de renforcer l'offre documentaire à destination des différents publics en s'appuyant notamment sur le numérique. L'enjeu est également de diversifier les services proposés tant sur place qu'à distance, et de poursuivre l'adaptation des bibliothèques aux nouvelles pratiques pédagogiques (salles de co-working). L'amélioration de l'accessibilité aux ressources documentaires a été poursuivie, grâce notamment à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Clé établissement (DOC001)

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	64	64	65,25	67,75	67,75	0,00	68,06

Source : SCD

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques intégrées du SCD répondant aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD sont exclues du champ de la mesure.

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques



Source : SCD

Analyse : Suite à une augmentation forte les années précédentes, la moyenne d'ouverture des bibliothèques universitaires s'est stabilisée de 2011 à 2014 pour reprendre à la hausse à partir de 2015. L'ouverture hebdomadaire du SCD est en moyenne de 67.75 heures en 2016.

Justification des écarts : La poursuite des objectifs de stabilisation de l'indicateur, affiché dans le PAPET 2016, contribue à l'absence d'écart entre le prévisionnel et le réalisé 2016.

OBJECTIF N° 6 : Développer une politique de ressources humaines dynamique

Développer une politique des ressources humaines dynamique constitue l'une des priorités de l'établissement. Cette politique se traduit par une amélioration des conditions de travail des personnels, un accompagnement dans le déroulement des carrières et des dispositifs d'incitation au développement de projets individuels et collectifs en recherche comme en formation.

La formation a ainsi été ainsi un instrument privilégié de cette stratégie dans une perspective de gestion pluriannuelle des emplois et des compétences et comme outil d'aide à la réussite aux concours. Elle a également permis de renforcer les compétences des enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS sur les domaines à enjeux pour l'établissement tels que les pédagogies innovantes ou encore le numérique.

Indicateur 6.1 : Part des personnels ayant bénéficié de la formation professionnelle

Clé établissement (RH004)

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016
Nombre d'enseignants	1 543	1 559	1 531	1 552	1 547		
Nombre d'enseignants ayant suivi une formation	120	89	61	202	131	75	+ 56
Part des enseignants ayant suivi une formation	7,8%	5,7%	4,0%	13,0%	8,5%		
Nombre de BIATSS	1 093	1 037	1 027	1 034	1 033		
Nombre de BIATSS ayant suivi une formation	691	600	641	815	871	700	+ 171
Part des BIATSS ayant suivi une formation	63,2%	57,9%	62,4%	78,8%	84,3%		
Nombre de personnels	2 636	2 596	2 558	2 586	2 580		
Nombre de personnels ayant suivi une formation	811	689	702	1 017	1 002	775	+ 227
Part des personnels ayant suivi une formation	30,8%	26,5%	27,4%	39,3%	38,8%		

Source : DRH - Service formation évaluation

Précisions méthodologiques : Les données 2015 incluent désormais les formations suivies à l'UPEC et en dehors (jusqu'en 2014, seules les formations suivies à l'UPEC étaient comptabilisées).

Analyse : La part des personnels ayant bénéficié de la formation professionnelle est quasiment stable en 2016 par rapport à l'année précédente (- 0,5 point sur un an). Chez les enseignants, une tendance baissière est observée (- 4,5 points). A contrario, la part des BIATSS ayant suivi une formation augmente de 5,5 points.

Justification des écarts :

Population BIATSS : L'augmentation observée en 2016 s'explique par les nombreuses inscriptions au nouveau cycle de formation " Prise de fonction à l'UPEC ", par la mise en place de formations en hygiène et sécurité destinées à un large public et de formations en lien avec la GBCP.

Population Enseignante : Bien que les données 2016 soient en baisse par rapport à celles de l'année précédente (en raison de la mise en œuvre de projets ponctuels en 2015), il est à noter un doublement des effectifs formés par rapport à 2014, s'expliquant par une consolidation des données (centralisation systématique de l'information au service formation) et par une augmentation du suivi des formations en hygiène et sécurité.

OBJECTIF N° 7 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

La soutenabilité du modèle économique de l'établissement dépend de sa capacité à maintenir son équilibre budgétaire, tout en dégagant des marges lui permettant d'assurer son développement et le financement de ses priorités stratégiques.

L'une des priorités de l'UPEC a consisté à maintenir son équilibre financier, en maîtrisant l'évolution des différents postes de dépenses. De même, les initiatives visant à développer les activités génératrices de ressources propres ont été encouragées et soutenues. En formation, le renforcement de l'alternance, le repositionnement et l'amplification de l'activité de formation continue, en appui sur une pratique renouvelée de la VAE, et sur le champ de la formation qualifiante, ont mobilisé les différentes composantes et le SCEPPE. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et surtout l'obtention de contrats de recherche, d'études ou d'expertise ont dégagé des ressources supplémentaires permettant le développement de l'activité

Indicateur 7.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)

Clé établissement (FI001)

	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Formation apprentissage	9,99 M€	9,38 M€	10,46 M€	10,11 M€	+ 0,35 M€	
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)	5,97 M€	5,69 M€	6,71 M€	6,40 M€	+ 0,32 M€	
Droits d'inscription (droit simple)	4,05 M€	4,04 M€	3,99 M€	4,25 M€	- 0,26 M€	
Contrats et prestations de recherche, dont :	7,10 M€	5,96 M€	5,34 M€	6,06 M€	- 0,72 M€	
<i>hors ANR et hors financements publics</i>	5,69 M€	4,59 M€	4,03 M€	4,09 M€	- 0,06 M€	
ANR IA (74411)	0,37 M€	0,37 M€	0,43 M€	0,35 M€	+ 0,08 M€	
ANR hors IA (74412)	1,03 M€	1,00 M€	0,88 M€	1,62 M€	- 0,74 M€	
Taxe d'apprentissage (7481)	1,02 M€	0,96 M€	1,07 M€	0,93 M€	+ 0,13 M€	
Autres recettes	3,44 M€	3,55 M€	3,32 M€	3,68 M€	- 0,36 M€	
Subventions (hors SCSP),						
Fonctionnement	2,71 M€	3,15 M€	4,24 M€	4,72 M€	- 0,48 M€	
Financement de l'actif	2,92 M€	3,69 M€	6,61 M€	10,52 M€	- 3,90 M€	
dont :						
<i>Autres financements État</i>						
Fonctionnement	0,42 M€	0,49 M€	0,56 M€	0,64 M€		
Financement de l'actif	0,70 M€	0,56 M€	0,37 M€	2,50 M€		
Conseil régional ÎDF (7442)						
Fonctionnement	0,82 M€	0,78 M€	0,76 M€	0,88 M€		
Financement de l'actif	1,24 M€	1,88 M€	4,73 M€	6,47 M€		
Conseils départementaux						
Fonctionnement	0,05 M€	0,10 M€	0,08 M€	0,17 M€		
Financement de l'actif	0,18 M€	0,47 M€	0,27 M€	0,87 M€		
Union européenne (7446)						
Fonctionnement	0,10 M€	0,17 M€	0,11 M€	0,32 M€		
Autres subventions						
Fonctionnement	1,31 M€	1,61 M€	2,72 M€	2,71 M€		
Financement de l'actif	0,80 M€	0,77 M€	1,24 M€	0,67 M€		
Total	37,19 M€	36,42 M€	41,73 M€	46,66 M€	- 4,92 M€	43,00 M€
<i>hors financement actif</i>	34,28 M€	32,74 M€	35,12 M€	36,14 M€	- 1,02 M€	
Ressources encaissables	224,13 M€	224,51 M€	231,28 M€	235,97 M€	- 4,69 M€	
Part ressources propres sur ressources encaissables	16,6%	16,2%	18,0%	19,8%	- 1,8 pt	
Produits encaissables (ie hors financement actif)	221,21 M€	220,82 M€	224,64 M€	225,46 M€	- 0,81 M€	
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables	15,5%	14,8%	15,6%	16,0%	- 0,4 pt	

Source : DSF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Analyse : En 2016, le total des ressources propres augmente de + 14,6 % en 2016 par rapport à celui de l'année 2015.

Les principales augmentations des ressources propres constatées en 2016 proviennent :

- de l'augmentation des subventions du conseil régional d'Île-de-France pour les opérations de restructuration du site de Médecine ;
- de l'augmentation des ressources de la formation par l'apprentissage ;
- de l'augmentation des recettes de la formation continue.

Indicateur 7.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Clé établissement (RECH013)

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Contrats hors FFP*	663 081 €	653 749 €	731 248 €	996 016 €	1 350 550 €			900 000 €
Prestations								
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)								
Total	663 081 €	653 749 €	731 248 €	996 016 €	1 350 550 €	800 000 €	+550 550€	900 000 €

Source : DRV

* FFP : Financements Publics sur Projets

Évolution des revenus consolidés de la recherche



Analyse : Depuis 2012, la somme totale des revenus consolidés issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue. En 2016, elle se chiffre à 1 350 550 €, soit une hausse de 354 354€ (+ 35,6 %).

Justification des écarts : Le niveau de revenus constaté en 2016 excède de + 68,8 % la cible affichée dans le PAPET 2016. La cible de 2016 était, par ailleurs, déjà atteinte en 2015. L'augmentation entre 2015 et 2016 est liée à une hausse du nombre de contrats (+ 9), s'expliquant en partie par le recrutement d'un chargé de recherche partenariale. Une augmentation du nombre de contrats CIFRE est également constatée entre 2015 et 2016 (+ 7).

Indicateur 7.3 : Financement de l'activité

Clé établissement (FI021)

	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016 rectifiée	Écart à la prévision 2016	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	218,40 M€	221,21 M€	220,82 M€	224,64 M€	225,46 M€	- 0,82 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	31,93 M€	34,28 M€	32,74 M€	35,12 M€	36,14 M€	- 1,02 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	211,30 M€	213,47 M€	213,10 M€	218,40 M€	222,15 M€	- 3,75 M€		
<i>dont charges externes</i>	<i>22,37 M€</i>	<i>21,74 M€</i>	<i>20,78 M€</i>	<i>22,38 M€</i>				
<i>dont dépenses de personnel (hors provisions)</i>	<i>175,91 M€</i>	<i>178,05 M€</i>	<i>178,54 M€</i>	<i>181,91 M€</i>	<i>182,87 M€</i>	<i>- 0,96 M€</i>		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	3,28 M€	2,99 M€	2,70 M€	2,61 M€	2,68 M€	- 0,07 M€		
Part des ressources propres	14,6%	15,5%	14,8%	15,6%	16,0%	- 0,4 pt	13-15%	13,0%
Part des charges décaissables	96,7%	96,5%	96,5%	97,2%	98,5%	- 1,3 pt	98-100%	100,0%
Part des charges externes	10,2%	9,8%	9,4%	10,0%			15-16%	16,0%
Part des dépenses de personnel	80,5%	80,5%	80,9%	81,0%	81,1%	- 0,1 pt	82-83%	83,0%
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	82,0%	81,8%	82,1%	82,1%	82,3%	- 0,2 pt	82-83%	83,0%

Source : DSF

Analyse : La hausse des charges décaissables constatée en 2016, par rapport au niveau constaté en 2015, est principalement due à l'augmentation des dépenses de personnel, ainsi qu'à l'évolution des dépenses de gardiennage. De 2013 à 2016, ces dépenses de personnel (hors provisions) ont augmenté de 6 M€. En 2016, le ratio des charges décaissables sur les recettes encaissables progresse de + 0,7 point comparativement à 2015.

Indicateur 7.4 : Équilibre financier

Clé établissement (FI010)

	2013	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016 révisée	Écart à la prévision 2016	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	11,81 M€	13,37 M€	13,27 M€	12,36 M€				0
<i>Variation</i>	0,87 M€	1,56 M€	-0,10 M€	-0,91 M€				
Résultat net comptable	2,73 M€	3,66 M€	3,61 M€	2,58 M€	0			0
<i>Variation</i>	-0,94 M€	0,93 M€	-0,05 M€	-1,03 M€	-3,61 M€	+ 2,58 M€		
Fonds de roulement net (1)	28,01 M€	25,40 M€	27,15 M€	26,52 M€	20,5 M€			0
<i>Variation</i>	1,08 M€	-2,61 M€	1,75 M€	-0,63 M€	-6,7 M€			
Jours de dépenses	48	43	46	44	33	+ 11		15
Sommes affectées (2)	nd	16,82 M€	nd	14,02 M€				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	28,01 M€	8,58 M€	27,15 M€	12,50 M€	1,9 M€			
Besoin en fonds de roulement (3)	-7,08 M€	-11,97 M€	-11,32 M€	-11,32 M€	-1,5 M€			
Trésorerie (1)-(3)	35,09 M€	37,37 M€	38,47 M€	38,16 M€	33,3 M€			0
<i>Variation</i>	-0,81 M€	2,28 M€	1,10 M€	-0,31 M€	-5,2 M€			
Jours de dépenses	59	63	65	63	54	+ 9	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

nd = non disponible

Analyse : En 2016, l'excédent brut d'exploitation, de même que le résultat net comptable sont en baisse par rapport à l'année précédente. Quant au niveau du fonds de roulement net qui correspond à 44 jours de dépenses de fonctionnement en 2016, il est quasi-constant ces 3 dernières années.

OBJECTIF N° 8 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 8.1 : Pilotage financier

Clé établissement (FI023)

Pilotage budgétaire :

Actions prévues	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016 rectifiée	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats						
Fonctionnement						
<i>Recettes (taux de réalisation)</i>	99,6%	98,9%	99,8%	100,0%	- 0,2 pt	100,0%
<i>Dépenses (taux d'exécution)</i>	98,4%	97,3%	98,7%	98,5%	+ 0,2 pt	98,5%
Investissement						
<i>Dépenses (taux d'exécution)</i>	77,5%	65,0%	69,0%	80,0%	- 11,0 pts	80,0%
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution						
<i>Cotation</i>	1,5	1,5	2	2	0	1,5
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement)						
<i>Cotation</i>	1,5	1,5	2	2	0	1,5
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale						
<i>Cotation</i>	1,5	1,5	1,5	1,5	0	2
<i>Écart masse salariale budget initial / masse salariale exécutée</i>	- 0,20%	- 0,60%	+ 0,10%	nr		

Source : DSF

nr = non renseigné

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).

Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.

2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés

Justification des écarts : Les écarts à la prévision 2016 sont extrêmement minimes, sauf pour celui relatif à l'exécution des investissements. Cette différence est liée au calendrier d'exécution des travaux.

Qualité comptable :

Actions prévues	2014	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	0	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	1	1	0	1,5

Source : Agence comptable

Justification des écarts : Les cibles énoncées dans le PAPET 2016 en matière de qualité comptable ont bien été atteintes.

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

Réalisation 2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

Réalisation 2016 : Dispositif poursuivi avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi

1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel

2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

Indicateur 8.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2015	2016	Prévision PAPET 2016	Écart à la prévision 2016	Cible contrat de site 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	2		4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3		4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	3	4	- 1	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3	3		3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2		3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	3		4

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Justification des écarts : En 2016, les cibles afférentes aux différents thèmes de l'indicateur et inscrites dans le PAPET 2016 ont été atteintes, à l'exception de celle se rapportant à la thématique " Le numérique au service de la formation des étudiants ".

Thématique 1 : La gouvernance a été déstabilisée par le déroulement et le dénouement du projet NoU. Elle poursuit toutefois sa structuration par la mise en place de trois comités de pilotage (enseignement, recherche, gestion), la mise en place de tableaux de pilotage mensuels de la DSI et d'une synthèse semestrielle, l'amélioration de la prise en compte des demandes et de la conduite des projets.

Thématique 2- Le système d'information est cartographié et une première version du catalogue de service, proposée à publication.

Thématique 3- Le niveau 4 n'est pas vraiment atteint dans la mesure où il manque toujours un point d'entrée unique pour les services numériques dédiés aux étudiants. Une organisation de support à l'usage de ces services reste également à structurer. La problématique relève maintenant moins de la mise en place des outils que de leur acculturation et de leur mise en cohérence. Dans ce contexte, la DSI propose de rétrograder la note de 4 à 3.

Thématique 4 – Ce thème est au carrefour des thèmes 1,3 et 6.

Thématique 5 - Recherche : la DSI s'ouvre progressivement aux demandes des structures de recherche. Un chargé de domaine applicatif a été recruté à temps partagé entre le domaine

patrimoine et le domaine recherche. En première approche, la DSI privilégie les réponses mutualisées. La priorité a été donnée en 2016 au déploiement d'une plateforme de sauvegarde mutualisée entre les structures de recherche associées à l'UFR de médecine (IMRB, VRI, LYSARC).

Thématique 6- L'accompagnement à l'usage des outils numériques est une demande forte des membres des comités de pilotage formation, recherche et gestion. La DSI contribue à structurer une réponse :

- par l'activité d'une personne dédiée à la formation et au support sur le périmètre de la suite collaborative Office 365.
- par le support de la DSI à certaines composantes souhaitant améliorer leur gestion en utilisant les outils Office 365.

Pour les services numériques aux étudiants, une action de communication conjointe DEVE, SCD, DSI a été coordonnée par la Direction de la communication, à la rentrée 2016, pour produire un kit de communication à destination des composantes. Des démonstrations sont organisées pour Happy UPEC. Une amorce de support aux étudiants est assurée en continu par les moniteurs des salles informatiques. Le dispositif progresse mais reste encore assez informel.

Rapport annuel de performance d'établissement 2016
(Décret n°2008-618 du 27 Juin 2008)

Université Paris-Est Créteil
Direction du développement / Pôle Pilotage